

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

120x22

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal est informé que l'Association :

- POUR LA DEFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE – Siret 509 234 286 000 18 –  
13 bis rue Jean Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Représentée par sa Présidente, madame Christiane Landi, dont l'objectif est la conservation et défense du patrimoine à travers, notamment, l'organisation de manifestations pour promouvoir la culture provençale et les traditions, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 2 600€ .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association pour la défense et la conservation du patrimoine pour un montant de : 2 600€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI